



MAIRIE DE LES-ARCS-SUR-ARGENS

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal Du 16 décembre 2024

Délibération n° 24.07.79 - Révision des tarifs d'occupation temporaire du domaine public

L'an deux mille vingt-quatre le seize décembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune de LES ARCS Var, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, Salle du Conseil, sous la présidence de Mme Nathalie GONZALES, Maire.

Date de la convocation : mardi 10 décembre 2024

Présents :

Nathalie GONZALES, Olivier POMMERET, Christine CHALOT-FOURNET, Christophe FAURE, Frédéric LAMAT, Marie-pierre CHARLES, Stéphane HUDDLESTONE, Damien LOMBARD, Floris GRANDVARLET, Sophie BONNAUD, Philippe COTTE, Léo DOMERGUE, Laurent BONZI, Emilie GROSSI-WAGNER, Bouchra EDDADSI BARQANE, Fabienne LEQUENNE, Nicolas DATCHY, Christophe CHAVERNAS, Nadia ZEGRE, Julien DURANDO

Absents :

Francine DOLLA, Amélie BOURCET, Cindy FORTERRE-ROL, Pierre KESTEMONT

Procurations :

VIRQUIN Christelle a donné pouvoir à POMMERET Olivier, MELET Christophe a donné pouvoir à CHARLES Marie-pierre, ROLFI David a donné pouvoir à COTTE Philippe, DIBO Geneviève a donné pouvoir à DOMERGUE Léo, CHALOPIN Nathalie a donné pouvoir à GROSSI-WAGNER Emilie

Nombre de conseillers				
En exercice	Présents	Absents	Procurations	Votants
29	20	4	5	25

Vu le code général de la propriété des personnes publiques et notamment les articles L 2122-1 à L 2122-3 et L 2125-1 à L 2125-6 ;

Vu le code de la voirie routière et notamment son article L 113-2 ;

Vu la délibération N° 23.06.76 du 13 novembre 2023 portant sur les tarifs d'occupation temporaire du domaine public,

Considérant que les collectivités territoriales peuvent délivrer sur leur domaine public des autorisations d'occupation temporaire, que ces actes unilatéraux sont précaires et peuvent être révoqués à tout moment par la personne publique propriétaire ;

Considérant qu'ils ne confèrent pas de droits réels à l'occupant et sont soumis au paiement d'une redevance ;

Il est proposé la grille des tarifs communaux dans laquelle ont été rajoutés les tarifs suivants :

- Droit de place au forfait annuel,

- Droit de place au forfait mensuel,
- Forfait branchement électrique à l'année,
- Forfait branchement électrique au mois,
- Location Magnanerie Sainte-Cécile à la demi-journée,
- Location Magnanerie Sainte-Cécile à la journée,
- Location Magnanerie Sainte-Cécile pour la soirée,
- Location Magnanerie Sainte-Cécile journée en week-end,
- Location Magnanerie Sainte-Cécile week-end entier,
- Caution Location Magnanerie Sainte-Cécile,
- Location Salle d'exposition Sainte-Cécile à la journée,
- Caution location Salle d'exposition Sainte-Cécile.

Hormis ces ajouts, il est précisé que seul change le tarif du prix au m² des terrasses.

Madame le Maire propose au conseil municipal :

- D'approuver la nouvelle grille tarifaire annexée à la présente délibération et applicable au 1er janvier 2025.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité des suffrages exprimés les conclusions de la présente délibération.


Le Maire,



Nathalie GONZALES

GRILLE DES TARIFS COMMUNAUX AU 1^{er} JANVIER 2025

Envoyé en préfecture le 20/12/2024
 Reçu en préfecture le 20/12/2024
 Publié le 20/12/2024
 ID : 083-218300044-20241216-DEH3042H1-DE



Activités	Tarifs journaliers Anciens tarifs	Nouveaux tarifs Au 1 ^{er} janvier 2025
Château Morard Salle de réception avec cuisine Cas particulier Château Morard	485,00 € 205,00 €	485,00 € 205,00 €
Salle Polyvalente Cas particulier salle polyvalente	1 200,00 € 600,00 €	1 200,00 € 600,00 €
Espace Hugony Cas particulier Espace Hugony	500,00 € 220,00 €	500,00 € 220,00 €
Emplacement à l'année Emplacement régulier avec amplitude horaire courte sur voie à faible trafic	9,00 €	9,00 €
Emplacement à l'année Emplacement régulier avec amplitude horaire courte sur voie à trafic important	16,00	16,00
Emplacement périodique (ex : sur la Place Général de Gaulle, Base de loisirs) hors marché hebdomadaire	31,00	31,00 €
Emplacement évènementiel (concerts, évènements sportifs, spectacles)	160,00 €	160,00 €
Droit de place au mètre linéaire Forfait titulaire annuel (du 1/1 au 31/12) Forfait passager mensuel	Tarifs non existants	70,20 €/ml 5,85 €/ml
Droit de place /mètre linéaire par jour	2,30 €	2,30 €/ml
Forfait branchement électrique (marché) Forfait branchement électrique à l'année Forfait branchement électrique au mois	3,10 € Tarif non existant Tarif non existant	3,10 €/jour 120,00 € 10,00 €
Terrasse m ² à l'année	28,35 €	29,50 €
Forain manège 1ère catégorie 2ème catégorie 3ème catégorie	40,50 € 20,00 € 15,00 €	40,50 € 20,00 € 15,00 €
Petit cirque de plein air	25,50 €	25,50 €
Petit cirque avec chapiteau	45,00€	45,00€
Grand cirque de plein air	200,00 €	200,00 €
Grand cirque avec chapiteau	400,00 €	400,00 €
Redevance auto-partage – Parking de la gare, par voiture et par an	50,00 €	50,00 €
Magnanerie Sainte-Cécile demi-journée (4 heures) Magnanerie Sainte-Cécile journée (8 heures) Magnanerie Sainte Cécile soirée (de 17 h à minuit)	Tarif non existant Tarif non existant Tarif non existant	150 € 300 € 500 €
Magnanerie Sainte-Cécile journée en week-end (8h30-minuit)	Tarif non existant	800 €
Magnanerie Sainte-Cécile- week-end entier	Tarif non existant	1 400 €
Caution location Magnanerie Sainte Cécile	Tarif non existant	800 €
Salle d'exposition-sainte Cécile	Tarif non existant	10 €/jour + 5% des ventes
Caution salle d'exposition Sainte-Cécile	Tarif non existant	500 €